

# DIAGNOSTIC INONDATION

Comment en bénéficier ?



## 1 INSCRIPTION

Pour bénéficier de ce diagnostic gratuit, il suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site <http://www.rivieresdubeaujolais.fr>.

## 2 DIAGNOSTIC

Les diagnostics seront réalisés à partir de septembre 2020. Un expert vous contactera pour prendre rendez-vous. Il visitera votre habitation en votre présence, effectuera un levé altimétrique et vous posera quelques questions afin de bien évaluer le risque.

Le diagnostic durera entre 1 et 2 heures.

## 3 RAPPORT

Quelques semaines plus tard, un rapport vous sera remis en main propre. Ce sera l'occasion de faire le point sur les actions à entreprendre pour réduire la vulnérabilité de votre habitation.

## 4 ACTION

Vous déciderez ensuite librement de réaliser ou non les travaux recommandés, sans échéance dans le temps. Les travaux préconisés par le diagnostic pourront être subventionnés par l'État, à hauteur de 80 %.



Les rivières du Beaujolais, telles que l'Ardières, le Morgon, le Nizerand ou le Marverand, sont très réactives et peuvent être à l'origine de crues soudaines et dévastatrices, qu'il est difficile de prévenir.

Si votre habitation est régulièrement touchée par ces inondations, il est cependant possible de l'aménager pour la rendre moins vulnérable.

Pour vous aider à y voir plus clair, le SMRB, gestionnaire public des rivières du Beaujolais et acteur de la lutte contre les inondations, vous propose de réaliser un diagnostic de votre habitation.

GRATUIT



Pour vous, car il est entièrement financé par l'État et le SMRB.

PERSONNALISÉ



Des experts se déplacent chez vous et donnent des conseils adaptés à votre situation.

CONFIDENTIEL



Ce diagnostic est soumis au secret professionnel et ne peut donner lieu à aucun contrôle administratif ni démarchage commercial. Il n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.



POUR PLUS D'INFORMATION  
[www.rivieresdubeaujolais.fr](http://www.rivieresdubeaujolais.fr)

☎ 04 74 66 68 86

✉ [j.gauberti@smrb-beaujolais.fr](mailto:j.gauberti@smrb-beaujolais.fr)

Vous habitez en  
zone inondable ?

Bénéficiez d'un  
**DIAGNOSTIC  
INONDATION**  
de votre logement



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

DG PROMO Belleville-en-B. / M. RIVIERE

GRATUIT



PERSONNALISÉ



CONFIDENTIEL



# À quoi sert un diagnostic inondation ?

Lors d'un diagnostic inondation, des professionnels examinent votre logement en votre présence et évaluent son exposition au risque d'inondation.

Cela sert :

- ✓ **À estimer les dégâts matériels potentiels en cas de crue**, à partir des hauteurs d'eau prévisibles et des caractéristiques du bâtiment ;
- ✓ **À prendre conscience des risques encourus par les habitants** lors d'une inondation ;
- ✓ **À définir les aménagements à apporter au bâtiment** pour réduire l'impact d'une inondation ;
- ✓ **À pouvoir bénéficier de subventions**, sous certaines conditions, pour réaliser ces travaux.



## Qui est concerné ?

✓ **Les locataires ou propriétaires** de biens à usage d'habitation concernés par les crues des cours d'eau sous responsabilité du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.

✓ Les habitations touchées uniquement par les crues de la Saône ne sont pas éligibles.

✓ Les entreprises employant moins de vingt salariés peuvent également bénéficier d'un diagnostic spécialisé : nous contacter.

✓ Sous réserve qu'il existe des données suffisamment précises sur les inondations et dans la limite du budget annuel alloué à cette action.

## Exemples de travaux

Améliorer l'étanchéité du bâtiment



Préserver les équipements sensibles



Faciliter le retour à la normale

